



Stratégie
RÉGIONALE POUR LA
BIODIVERSITÉ
NOUVELLE-AQUITAINE







ANNEXES 3

TABLEAUX - CARTES - RÉSUMÉS



ANNEXE 1 : Principaux objectifs et outils liés aux politiques publiques

Année	Texte de référence	Objectifs liés à la biodiversité	Outils et principes apportés
1971	Convention de Ramsar : convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau	Tenir compte de la conservation des zones humides dans les plans d'aménagement; veiller à une utilisation « rationnelle » des zones humides; préserver les zones humides inscrites ou non dans la liste Ramsar; soutenir la recherche, la formation, la gestion et la surveillance dans le domaine des zones humides.	Label Ramsar; liste de sites Ramsar
1973	Convention de Washington (Cites): convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	Garantir que le commerce international des espèces inscrites dans ses annexes, ainsi que des parties et produits qui en sont issus, ne nuit pas à la conservation de la biodiversité et repose sur une utilisation durable des espèces sauvages.	Listes d'espèces pour lesquelles la convention encadre le commerce des espèces sauvages
1979	Directive Oiseaux 79/409/CEE	Conservier toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen des États membres auquel le traité est d'application; protéger, gérer et réguler ces espèces et en réglementer l'exploitation. Cette directive s'applique aux oiseaux ainsi qu'à leurs œufs, à leurs nids et à leurs habitats.	Listes d'espèces protégées ou réglementées (dont l'Annexe 1 listant les espèces plus particulièrement menacées et dont la protection nécessite la mise en place des ZPS); Zone de protection spéciale (ZPS).
1985	Directive évaluation des incidences	Concerne l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement. Implique l'obligation pour les États membres de soumettre à une étude d'incidences environnementales certaines catégories de projets	
1992	Convention sur la diversité biologique (CDB)	Trois buts principaux: la conservation de la biodiversité; l'utilisation durable de ses éléments; le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.	Principe de précaution
1992	Directive Habitats Faune Flore 92/43/CEE	Promouvoir la protection et la gestion des espaces naturels à valeur patrimoniale que comporte nt ses États membres, dans le respect des exigences économiques, sociales et culturelles. La directive a pour objectif de maintenir ou de rétablir la biodiversité de l'Union européenne.	Listes des habitats naturels ou semi-naturels (Annexe 1) et des espèces de faune et de flore (Annexe 2, 4) d'intérêt communautaire; réseau Natura 2000.
2000	Directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE)	Élément majeur de la réglementation européenne concernant la protection des ressources en eau. Prévenir et réduire la pollution de l'eau, promouvoir son utilisation durable, protéger l'environnement, améliorer l'état de systèmes aquatiques (zones humides) et atténuer les effets des inondations et des sécheresses.	« Plan de gestion » par district hydrographique
2004	Directive sur la responsabilité environnementale (2004/35/CE)	Établit un cadre de responsabilité environnementale fondé sur le principe du « pollueur-payeur » en vue de prévenir et de réparer les dommages environnementaux. Elle impose que les exploitants responsables prennent eux-mêmes ou financent les mesures nécessaires de prévention ou de réparation du dommage.	
2008	Directive cadre-stratégie pour le milieu marin	Établit un cadre d'action communautaire pour le milieu marin et fait l'objet d'une approche dite « fondée sur les écosystèmes ». Elle vise le bon état écologique du milieu marin et l'amélioration de l'état de conservation de la biodiversité marine	Programmes nationaux élaborés en collaboration par les États partageant une même région marine.
2011	Stratégie européenne pour la biodiversité	Stratégie visant à enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes dans l'Union européenne (UE) avec 6 objectifs proposés visant à renforcer la protection de la biodiversité d'ici 2020.	
2014	Règlement européen n°1143/2014 relatif aux espèces envahissantes de l'UE	Règlement relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes. Ce document vocation à fixer des règles communes aux États membres afin limiter l'impact des introductions d'espèces sur la biodiversité en Union européenne.	Liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne

Europe/monde

Année	Texte de référence	Objectifs liés à la biodiversité	Outils et principes apportés
1976	Loi relative à la protection de la nature	Cette loi pose les bases de la protection de la nature en France, en donnant les moyens de protéger les espèces et les milieux.	Statut d'espèce protégée; étude d'impact; séquence ERC; espaces protégés (forêt de protection, Arrêté de Protection de Biotope, Réserve naturelle).
1985	Loi relative à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement	Confier la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) à l'assemblée départementale, en lui affectant le produit de la taxe. La loi dispose qu'outre l'acquisition, elle peut être utilisée pour la restauration, l'aménagement ou la gestion des sites.	La taxe départementale sur les ENS est confiée aux Départements.
1986	Loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral	La loi littoral vise à encadrer l'aménagement de la côte pour la protéger des excès de la spéculation immobilière. Elle assure la protection des équilibres biologiques et écologiques, la lutte contre l'érosion, la préservation des sites et paysages et du patrimoine	Interdiction de construction et installation nouvelle à moins de 100 mètres du rivage en dehors des zones urbanisées
1992	Loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau	Visa à garantir la gestion équilibrée des ressources en eau entre autres par la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides.	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).
1993	Loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques	Prendre en compte les territoires remarquables par leur intérêt paysager et leur préservation ainsi que celle d'éléments paysagers, naturels (arbres, haies,...) ou architecturaux (monuments,...).	Directives paysagères; plan de paysage; éléments de plans d'occupation des sols (POS).
2004	Charte de l'environnement	Elle permet de reconnaître les droits et les devoirs fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement. Elle introduit notamment dans la Constitution trois grands principes : le principe de prévention, le principe de précaution et le principe pollueur-payeur.	Le principe de prévention; le principe de précaution; le principe pollueur-payeur.
2006	Loi sur l'eau et les milieux aquatiques	Visa la reconquête de la qualité écologique des cours d'eau. Des obligations de respect de la connectivité écologique sont imposées aux ouvrages sur certains cours d'eau, pouvant éventuellement conduire à l'interdiction d'implanter des ouvrages.	Réformes de plusieurs codes pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques.
2008	Loi n° 2008-757 relative à la responsabilité environnementale	Fixe une obligation de prévention et de "réparation en nature" des dommages environnementaux "graves".	Trois types de réparation: réparation primaire, complémentaire et compensatoire.
2009-2010	Loi n° 2009-967 (loi Grenelle I) et loi n° 2010-788 (loi Grenelle II)	La loi Grenelle I met en œuvre 268 engagements du Grenelle Environnement et constitue un cadre d'action pour répondre à l'urgence écologique. La loi Grenelle II complète, applique et territorialise la loi Grenelle I par objectif, chantier et secteur.	Observatoire national de la biodiversité (ONB); plan Ecophyto : Trame verte et bleue (TVB); Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE); Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET); Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB); Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB); Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP); Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).
2011	Stratégie Nationale pour la Biodiversité (2011-2020)	La stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 fixe pour ambition de « préserver et restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité, en assurer l'usage durable et équitable, réussir pour cela l'implication de tous et de tous les secteurs d'activité »	Adhésion et engagement volontaire des acteurs
2013	Loi Labbé	Visa à interdire sous certaines conditions l'utilisation de produits phytosanitaires par les personnes publiques et les particuliers en zone non agricole.	
2014	Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF)	La LAAF soutient, entre autres, la mise en œuvre de l'agro-écologie dans l'objectif d'une performance à la fois économique, environnementale et sociale des exploitations agricoles.	Commissions départementales de préservations des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF); mesures de "compensation collective" (visant à consolider l'économie agricole du territoire)

France

Année	Texte de référence	Objectifs liés à la biodiversité	Outils et principes apportés	
France	2014	Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM)	Clarifie les conditions d'exercice de certaines compétences des collectivités territoriales, en instaurant des chefs de file, et crée un nouveau statut pour les métropoles.	Région cheffe de file pour la biodiversité ; métropole ; GEMAPI.
	2015	Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)	Visa notamment à renforcer les compétences des régions et des établissements publics de coopération intercommunale.	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)
	2015	Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte	Elle vise à encourager une « croissance verte » en réduisant la facture énergétique de la France et en favorisant des énergies dites « nouvelles », propres et sûres. Elle comporte aussi des dispositions favorisant l'économie circulaire et une meilleure gestion des déchets.	
	2016	Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages	Visa à protéger, restaurer et valoriser la biodiversité et notamment à éviter, réduire, compenser les impacts négatifs de certaines activités humaines sur l'environnement.	Agence Française de la Biodiversité (AFB) ; ARB ; Obligations réelles et durable de protection de l'environnement (ORE) ; Espaces de continuités écologiques (ECE) ; Objectif de qualité paysagère (OQP) ; Séquence Eviter-Réduire-Compenser (sites naturels de compensation,...)
	2018	Plan Biodiversité 2018	Renforcer l'action de la France pour la préservation de la biodiversité et à mobiliser des leviers pour la restaurer lorsqu'elle est dégradée.	
Nouvelle-Aquitaine		SRCE ex-Limousin		
		SRCE ex-Poitou-Charentes	Les SRCE définissent les objectifs de préservation et de remise en bon état des éléments de cette trame et prévoient les mesures et actions permettant d'atteindre ces objectifs	
	2015	Etat des lieux des continuités écologique ex-Aquitaine		
		SDAGE Adour-Garonne	Les SDAGE fixent pour six ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs attendus en matière de "bon état des eaux"	
		SDAGE Loire-Bretagne		
2019	Document Stratégique de Façade	Le Document Stratégique de Façade se fixe pour objectif la reconquête du bon état écologique du milieu marin et la mise en œuvre à l'horizon 2030 d'une transition écologique et énergétique volontariste.	Plan d'action Plan de suivi	
	SRADDET			Cf Annexe 6
	NéoTerria			Cf Annexe 7

ANNEXE 2 : Espèces protégées présentes en Nouvelle-Aquitaine

		Directive Oiseaux	Directive Habitat	Protection Nationale
Faune	Amphibiens	0	16	26
	Chiroptères	0	29	28
	Libellules	0	9	9
	Mammifères (hors Chiroptères)	0	19	21
	Malacostracés (écrevisses...)	0	2	2
	Mollusques	0	8	14
	Oiseaux	188	0	367
	Orthoptères	0	0	0
	Rhopalocères	0	9	10
	Hétérocères	0	4	5
	Poissons	0	15	18
	Reptiles	0	16	27
Flore	Algues marines	0	0	0 (0)
	Charophytes	0	0	1 (1)
	Lichens	0	0	0 (1)
	Mousses	0	6	6 (36)
	Plantes vasculaires	0	20	132 (375)

(): espèces protégées au niveau de certaines ex-régions ou départements de la Nouvelle-Aquitaine

NB: certaines espèces peuvent figurer dans plusieurs critères.

Sources : OBV, FAUNA

ANNEXE 3 : Bilan des aires de protection forte à fin 2019

Dépt	RNN			RNR		RB		APPB		Coeur PN (ha)	TOTAL		
	Site	Surf Terre	Surf. Mer	Site	Surf. (ha)	Site	Surf. (ha)	Nb	Surf. (ha)		Nb	Surf Terre	Taux
16	Rochechouart	36		V. Renaudie	73			7	882		8	991	0,17 %
17	B. Aiguillon		2 600	Massonne	99	Oléron	158	11	4 070		17	5 091	0,74 %
	L. Niges	76	152										
	M. Yves	188											
	Moeze-Oléron	500	6 200										
19				Hte V. Vézère	196			8	912		9	1 108	0,19 %
23	E. Landes	166						2	26		3	192	0,03 %
24						Campagne	172	9	1 843		10	2 015	0,22 %
33	Arès-Lège	131	193			Batejin ...	214	4	300		11	3 733	0,37 %
	Banc Arguin		4 360										
	Bruges	262											
	Etang Cousseau	600											
	Hourtin	2 150											
	Saucats	76											
40	Courant Huchet	618		Tercis	45	Maillouyere	114	2	393		6	1 997	0,22 %
	Etang noir	52											
	Marais Orx	775											
47	Etang Mazière	102						4	2 432		6	2 584	0,48 %
	Frayère Alose	50											
64	Ossau	82		Errota-handia	10			3	527	14 888	7	15 514	2,03 %
				Chourroumillas	7								
79	Toarcien	1		Bocage Antonins	23	Chize	2 579	8	4 678		10	7 281	1,21 %
86	Pinail	135						15	713		16	848	0,12 %
87	Rochechouart	16		Les Sauvages	83			7	341		11	681	0,12 %
	T. Duges	200		Landes (PNRPL)	41								
21		6 216	13 505	9	577	5	3 237	80	17 117	14 888	114	42 035	0,50 %

Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine

ANNEXE 4 : Liste des RNR de Nouvelle-Aquitaine en mars 2021

RNR existantes (hors projet d'extension)

NOM RESERVE	Département	Commune(s)	Gestionnaires	Date de Création	Milieu principal
BOCAGE DES ANTONINS	79	Saint-Marc-la-Lande	Deux-Sèvres Nature Environnement	24/04/2015	Landes, fruticées et prairies
ERROTA HANDIA	64	Arcangues	CEN NA	15/12/2008	Prairies humides et mégaphorbiaies
ETANG DE CHOURROUMILLAS	64	Arcangues, Bassussarry	CEN NA	23/06/2014	Prairies humides et mégaphorbiaies
HAUTE VALLEE DE LA VEZERE	19	Saint-Merd-les-Oussines, Tarnac	CEN NA	20/11/2015	Tourbières et marais
LA MASSONNE	17	La Gripperie-Saint-Symphorien, Saint-Sornin	Nature Environnement 17, LPO	13/02/2012	Tourbières et marais
LES SAUVAGES	87	Saint-Sylvestre	CEN NA		Forêts
RESEAU DE LANDES ATLANTIQUES DU PARC NATUREL REGIONAL PERIGORD-LIMOUSIN	87	Saint-Bazille, Champasac, Gorre, Champagnac-la-Rivière, Saint-Laurent-sur-Gorre, La Meyze, Saint-Hilaire-les-Places, Bussière-Galant	PNR PL	20/11/2015	Tourbières de transition et sources
SITE DES CARRIERES DE TERCIS-LES-BAINS	40	Tercis-Les-Bains	CEN NA	06/02/2015	Falaises continentales et rochers exposés
VALLEE DE LA RENAUDIE	16	Ecuras, Montbron, Rouzéde	CEN NA	13/02/2012	Landes, fruticées et prairies

Projets de création de RNR

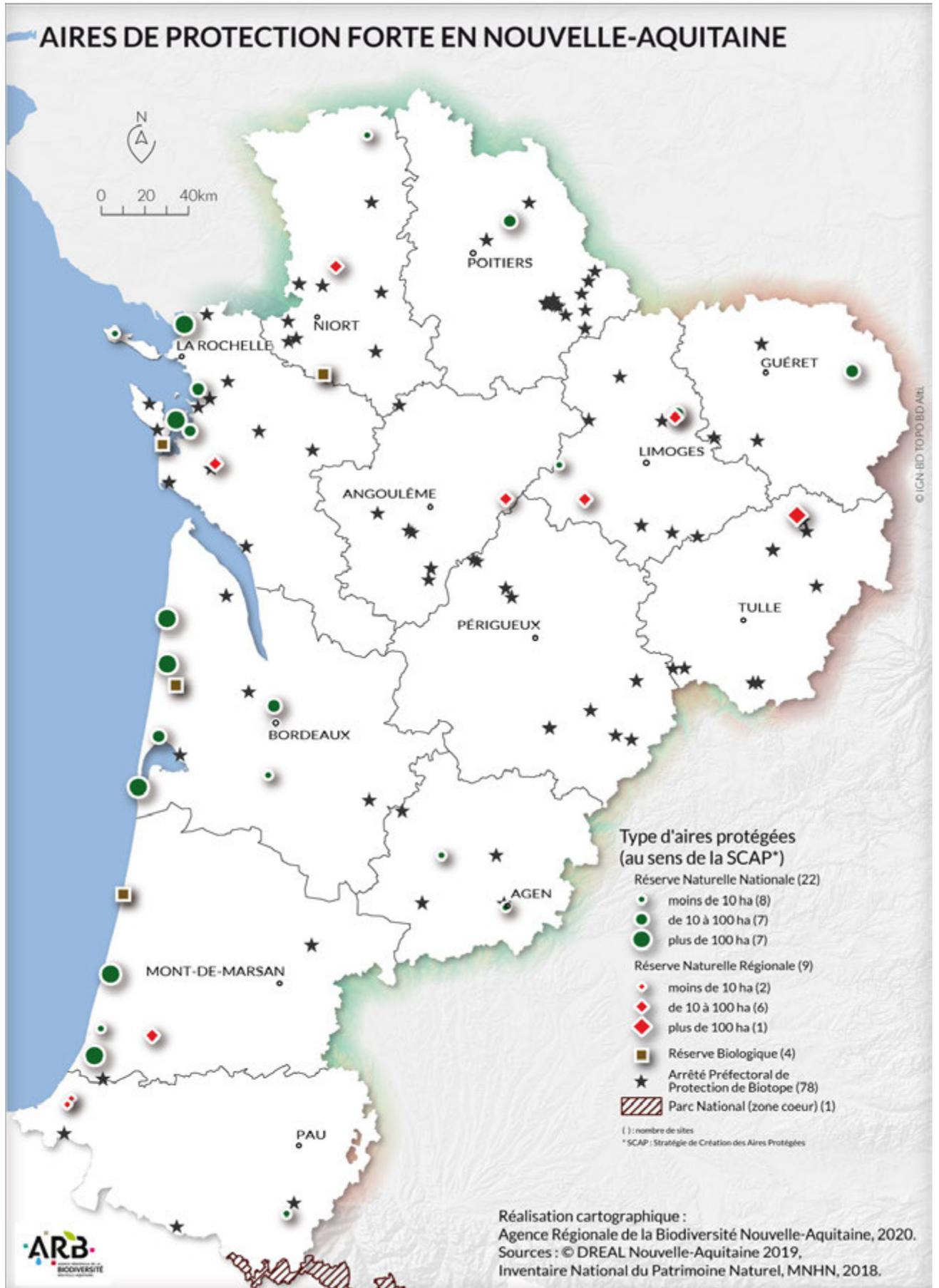
Territoire	Collectivité territoriale	Département	Nom projet Réserve naturelle	Porteur de projets	Communes	Superficie (ha)	Date création prévue
Aquitaine	Nouvelle Aquitaine	47	Moulin de la Ville	CPIE Pays de Serres Vallée du Lot	Tombeboeuf	11,80	2021
Aquitaine	Nouvelle Aquitaine	33	Zones humides du Graoux	PNR Landes de Gascogne	Belin Bellet	398,00	2023
Aquitaine	Nouvelle Aquitaine	40	Tourbière de Passeben	CPIE Seignanx Adour, CdC du Seignanx	Saint Laurent de Gosse	81,70	2022
Aquitaine	Nouvelle Aquitaine	24	Domaine de Peyssac	CDEM, enfants du Pays de Beleym	RAZAC SUR L'ISLE, COURSAC, MONTREM	80 (à préciser)	2022
Limousin	Nouvelle Aquitaine	87	Vallée de la Vienne "chez Roger"	EPAGE Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne	Aixe-sur-Vienne; Saint-Priest-sous-Aixe, Verneuil-sur-Vienne	52,77	2023
Limousin	Nouvelle Aquitaine	19	Vallée de la Maronne	CEN NA	St-Bonnet-les-Tours-de-Merle, St-Cirgues-la-Loutre, St-Geniez-ô-Merle	100,00	2022
Poitou - Charentes	Nouvelle Aquitaine	86	Saint-Cyr	LPO Vienne	Saint-Cyr	35,00	2021
Poitou - Charentes	Nouvelle Aquitaine	17	Marais de Tasdon	Ville de La Rochelle	la Rochelle	18,6 (à préciser)	2023
Poitou - Charentes	Nouvelle Aquitaine	79	Marais de Galuchet La Plante	Ville de Niort	Niort	47,00	2022

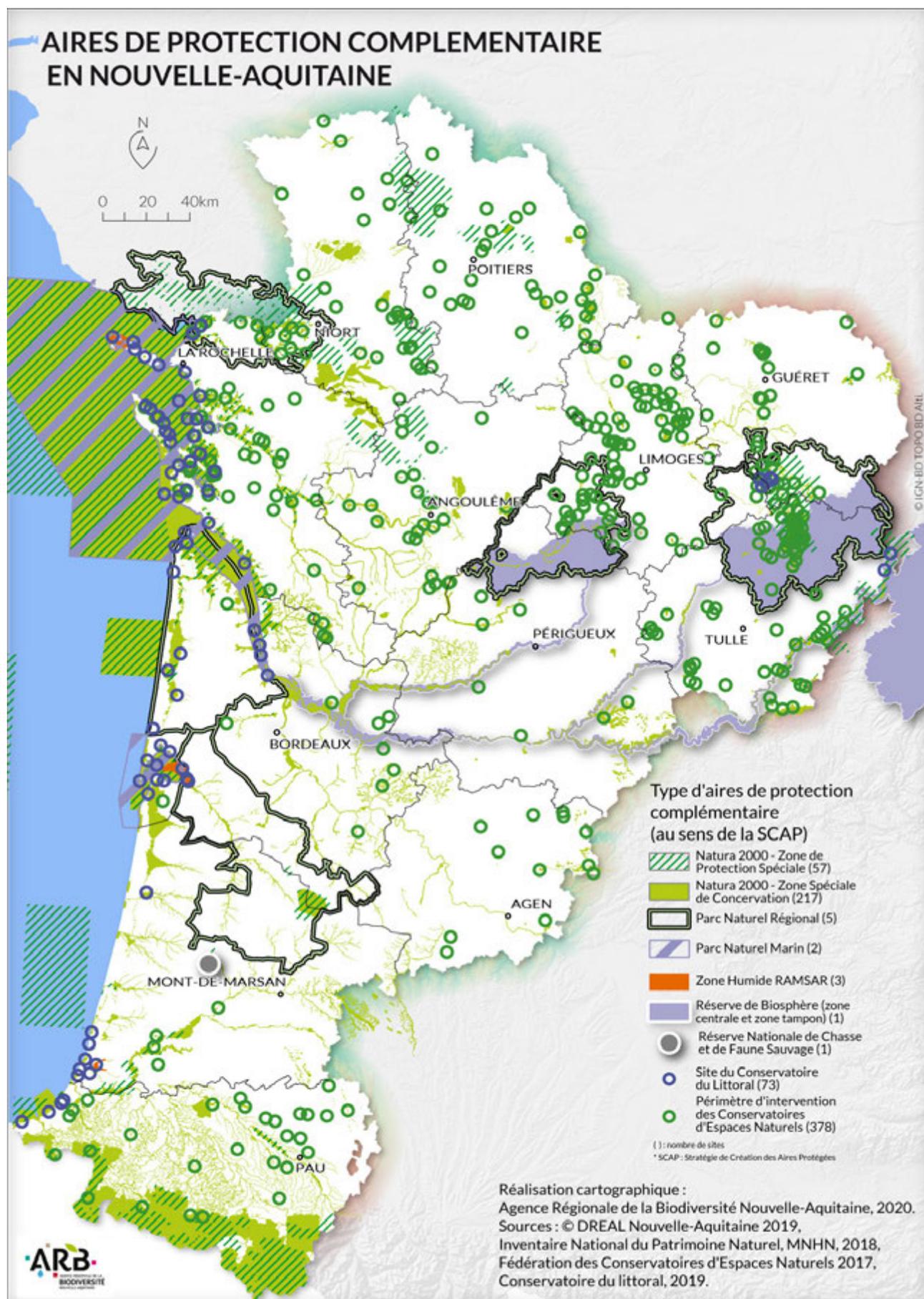
Projet d'extension

Aquitaine	Nouvelle Aquitaine	24	landes humides périgourdines du PNR Périgord Limousin (extension de la RNR existante en limousin)	PNR Périgord Limousin			2023
-----------	--------------------	----	---	-----------------------	--	--	------

Source : Région Nouvelle-Aquitaine

ANNEXE 5 : Carte des aires de protection forte





Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) a été instituée par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015. Le SRADDET fusionne plusieurs documents sectoriels ou schémas existants : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), Schéma Régional de l'Intermodalité (SRI), Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

Il s'agit d'un document d'aménagement du territoire stratégique, prospectif et intégrateur. Le SRADDET énonce des règles générales s'appliquant aux documents d'urbanisme (les SCOT, PLU, PCAET, chartes des PNR, ... doivent être compatibles avec les règles du SRADDET). L'objectif du SRADDET Nouvelle-Aquitaine est d'élaborer, à travers une démarche concertée, une vision pour l'aménagement du territoire régional. Ce document a été réalisé sur la base de réunions de concertations, d'échanges avec les services de l'Etat et les collectivités partenaires, de contributions et rencontres avec le CESER (Conseil économique, social et environnemental régional), les SCoT et à travers la plateforme participative ainsi que du travail collectif et continu des directions sectorielles de la Région au sein du COP SRADDET.

Le SRADDET Nouvelle-Aquitaine vise plusieurs objectifs potentiellement favorables pour la biodiversité, comme par exemple :

- Valoriser la ressource en bois avec une gestion durable et multifonctionnelle des forêts
- Développer un mode de production plus sobre
- Déployer l'Ecologie industrielle et territoriale
- S'inspirer de la nature et de la connaissance de la biodiversité pour construire/imaginer des leviers de développement soutenable
- Renforcer les coopérations avec les régions voisines et les territoires européens, en favorisant le soutien aux grandes continuités naturelles et culturelles
- Réduire de 50 % la consommation d'espace à l'échelle régionale, par des modèles de développement économes en foncier
- Développer la Nature et l'agriculture en ville et en périphérie
- Garantir la ressource en eau en quantité et qualité, en préservant l'alimentation en eau potable, usage prioritaire, et en économisant l'eau dans tous ses types d'usage
- Protéger et valoriser durablement le foncier agricole et forestier
- Préserver et restaurer les continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques)
- Préserver et restaurer la biodiversité pour enrayer son déclin
- Préserver et restaurer la qualité des paysages et leur diversité
- Réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES aux horizons 2021, 2026, 2030 et 2050
- Faire de la Nouvelle-Aquitaine la première « région étoilée » de France, en stoppant la pollution lumineuse du ciel nocturne
- Développer les pratiques agro-écologiques et l'agriculture biologique
- Reconquérir et renaturer les espaces naturels littoraux et rétro littoraux pour limiter les conséquences des risques côtiers amplifiés par les dérèglements climatiques

Pour plus de renseignements : www.nouvelle-aquitaine.fr.

ANNEXE 8 : Néo Terra : la feuille de route de la Région Nouvelle-Aquitaine sur la transition environnementale et climatique

Le 9 juillet 2019, à l'occasion d'une plénière spéciale sur la transition environnementale et climatique, la feuille de route Néo Terra a été votée par les élus de tous bords politiques confondus. Cela fait de la Région Nouvelle-Aquitaine, la première région de France à réaliser un tel document et à rendre prioritaire cette thématique de la biodiversité dans ses politiques publiques.

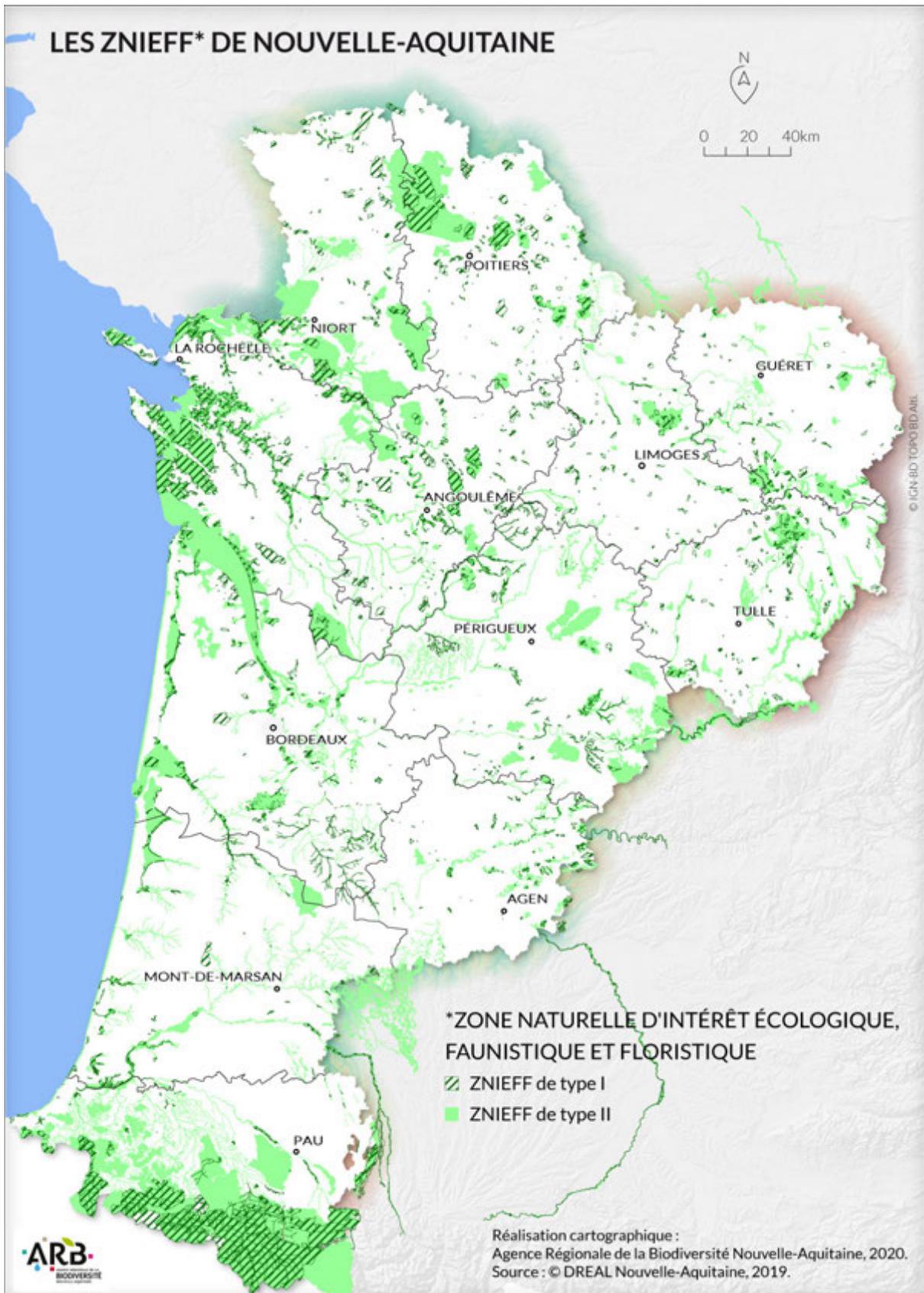
L'objectif de Néo Terra est d'accélérer et d'accompagner l'effort de transition en termes énergétique, écologique et agricole à l'horizon 2030. Néo Terra repose sur une démarche et des objectifs chiffrés, avec des actions concrètes, opérationnelles de façon immédiate, à 3 ans, 6 ans et 10 ans. Ce sont principalement deux rapports régionaux, Acclimaterra autour des questions climatiques et Ecobiose pour les questions de biodiversité, ayant mobilisé plus de 450 chercheurs, qui ont permis à la Région d'établir ces grands principes. Le rapport Néo Terra est un constitué de onze ambitions :

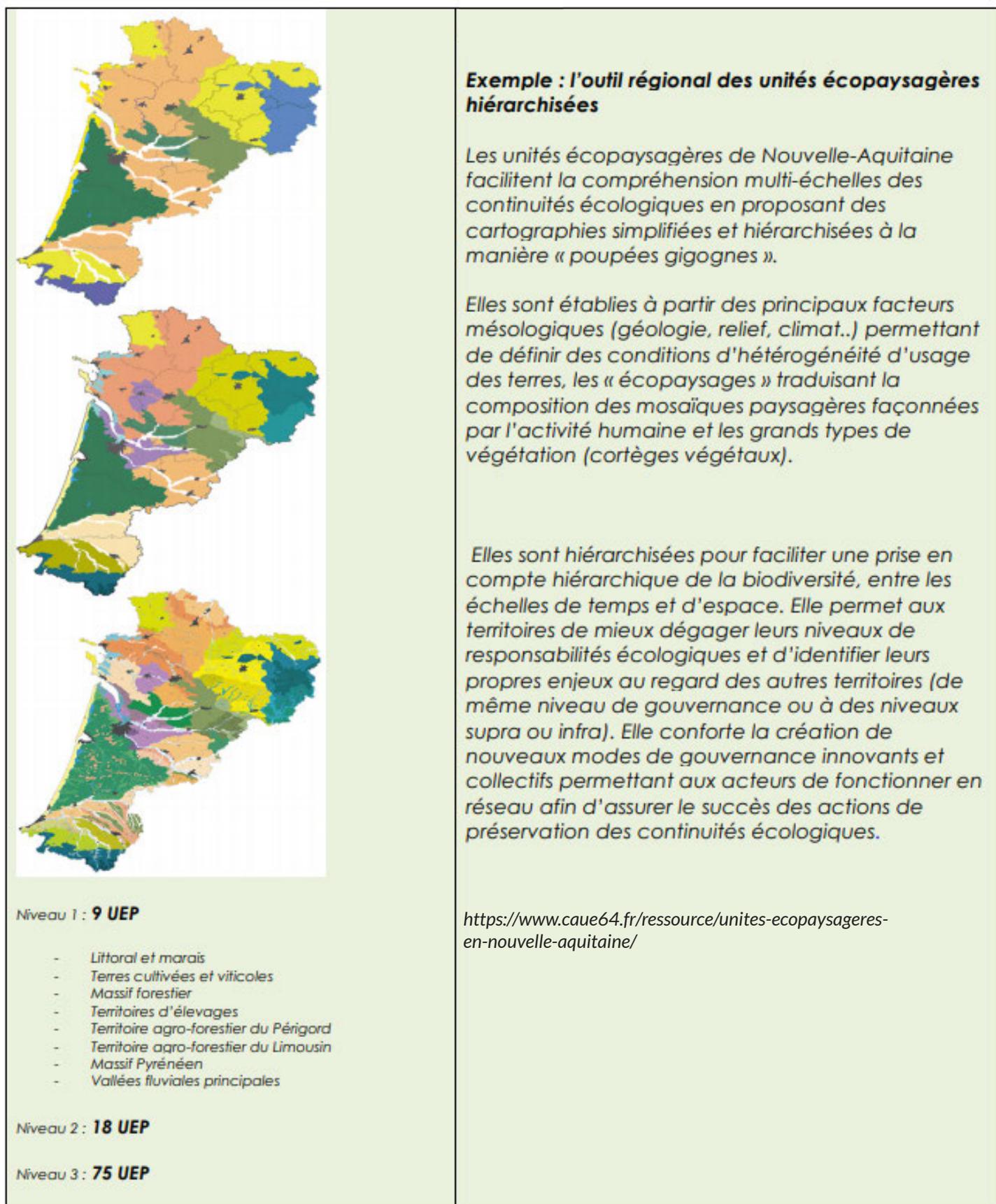
1. Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique
2. Accélérer et accompagner la Transition Agroécologique
3. Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises de Nouvelle-Aquitaine
4. Développer les mobilités « propres » pour tous
5. Développer et systématiser un urbanisme durable, résilient, économe en ressources et qui s'adapte aux risques naturels et aux changements climatiques
6. Construire un nouveau mix énergétique
7. Faire de la Nouvelle-Aquitaine un territoire tendant vers le « zéro déchet » à l'horizon 2030
8. Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
9. Préserver et protéger la ressource en eau
10. Préserver les terres agricoles, forestières et naturelles
11. La Région Nouvelle-Aquitaine, une administration exemplaire dans la transition

En ce qui concerne spécifiquement la biodiversité, Néo Terra comporte plusieurs propositions phares, comme par exemple : 25 réserves naturelles régionales en 2030 ; doublement des surfaces en maîtrise foncière sur les zones prioritaires avec l'appui des Conservatoires Espaces Naturels ; 1000 territoires néo-aquitains engagés dans la reconquête de la biodiversité ; restaurer et développer la biodiversité domestique et cultivée dans les changements de pratiques agricoles. La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à préserver les terres agricoles, forestières et naturelles : réduction de 50 % de la consommation d'espace d'ici 2030 ; zéro perte nette de surface en milieu naturel, notamment zéro destruction nette de milieux humides.

La Région vise également la préservation et la restauration de la ressource en eau, dont plusieurs propositions auront une incidence positive sur la biodiversité des milieux humides et aquatiques, comme par exemple : zéro pesticide de synthèse sur les zones de captages prioritaires ; 100 % de ressource hydrique et milieux aquatiques en bon état d'ici 2027 ; réduction de 30 % de la consommation d'eau dans l'agriculture en période d'étiage.

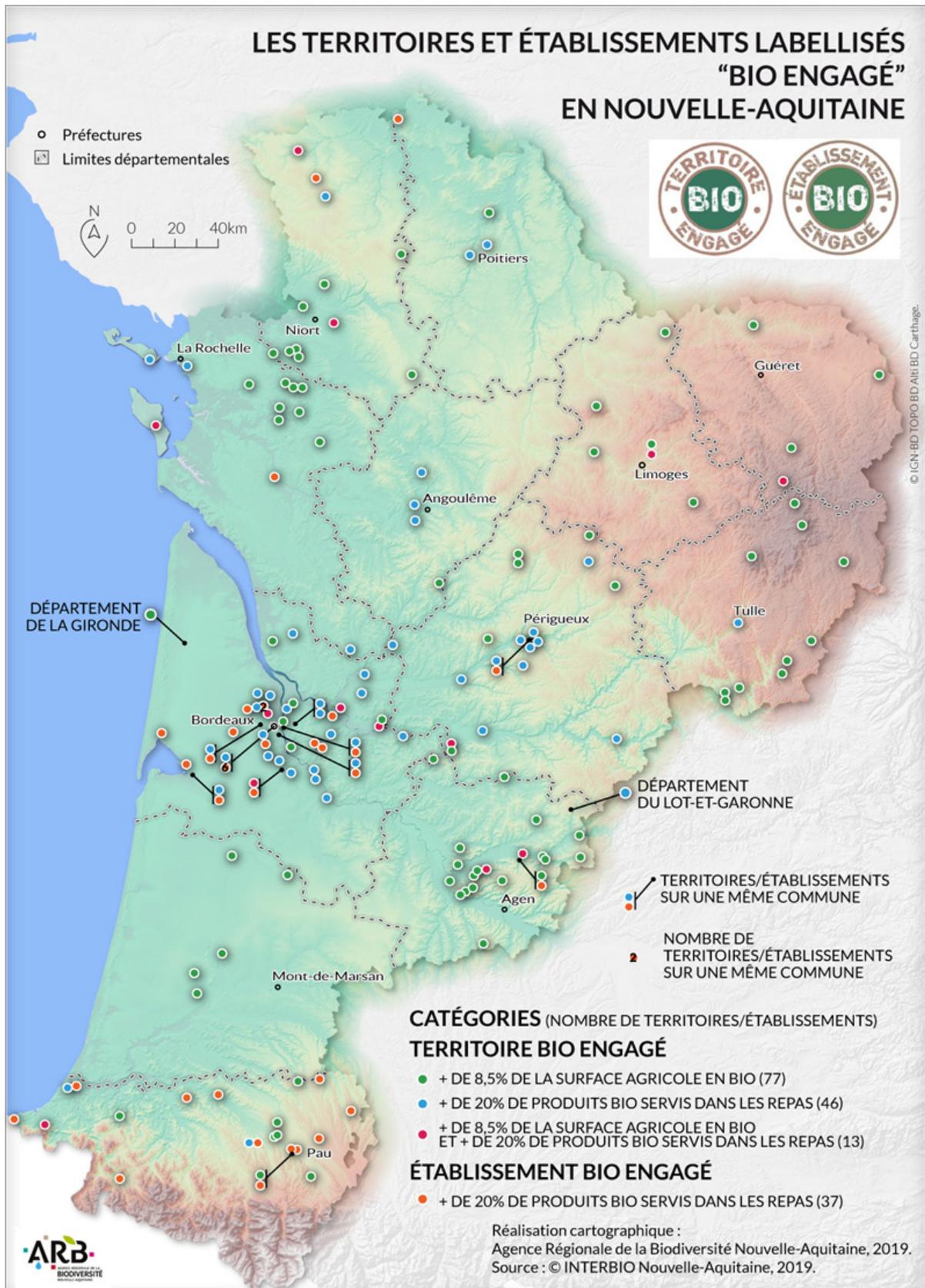
Pour plus de renseignements : www.nouvelle-aquitaine.fr.

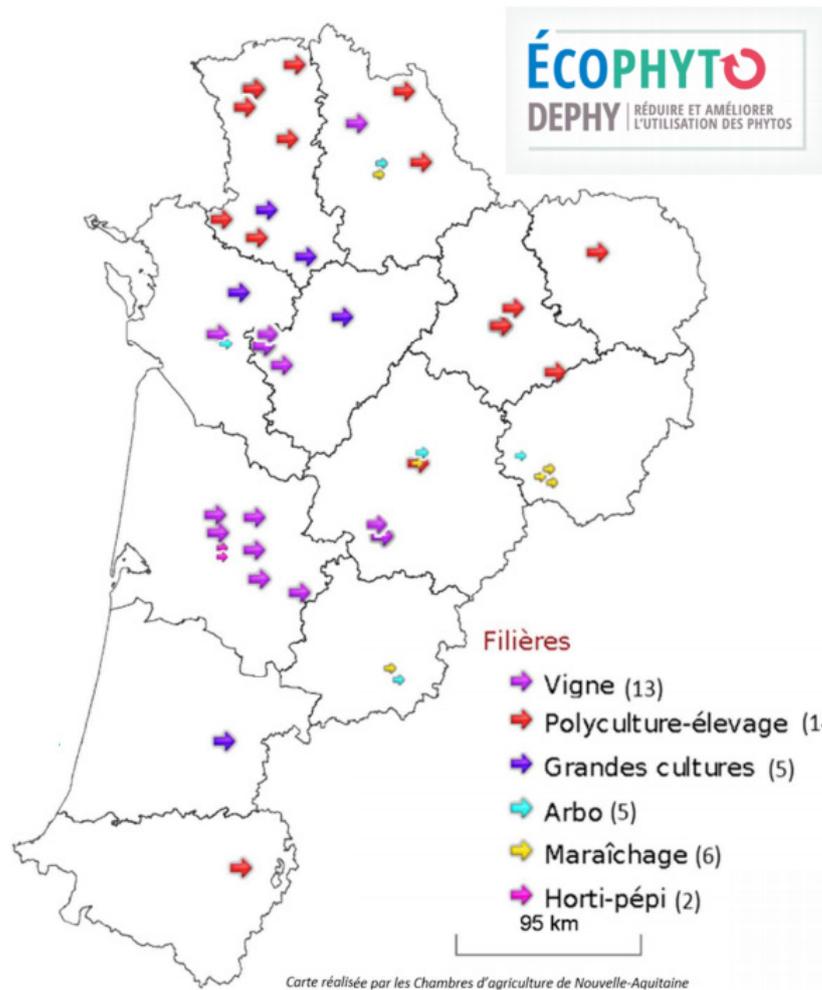




Source : Assistance Continuité Ecologique

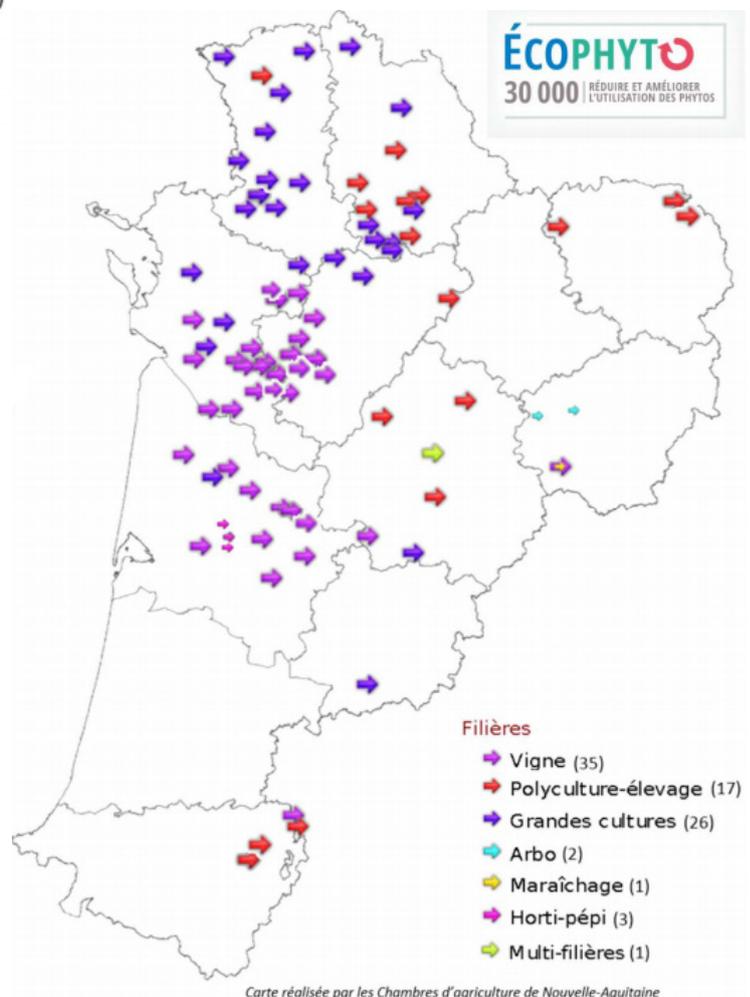
<https://interbionouvelleaquitaine.com/>





Groupes 30 000 Nouvelle-Aquitaine

Juin 2019



Source : Chambres d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine

	Compétence «Biodiversité»	Outils, dispositifs «Biodiversité» (exemples)
Etat (DREAL/ OFB/AE)	- Connaissance, préservation, gestion de la biodiversité	- SRB, TEN à décliner dans les territoires, projet ARB NA 2.0 (art. 21) - SINP - Espaces naturels protégés (PNP, RNN,...) , sites classés - PNA, PRA - Projet GT ERC
Région Nouvelle-Aquitaine (NA)	- Chef de filât «Biodiversité» (Loi MAPTAM 2014) - PNR, RNR - SRADDET (Loi NOTRe 2015), intégrant les SRCE	- SRB, ARB NA - Feuilles de route Néoterra, Acclimaterra/ Ecobiose - Politique régionale biodiversité Espaces, Espèces, Education à la Nature - PNR, RNR, CEN NA - Politiques sectorielles (agro-écologie, stratégie foncière, recherche,...)
Départements	- Politique ENS - PAEN - PDIPR - Prise en compte de la biodiversité au sein d'autres actions du département	- SDENS, ZPENS - PAEN périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains - PDIPR, Schémas départementaux (ex : PDZAH,...) et aides à la biodiversité - Aménagements fonciers, Espaces verts,... - Aide à l'amélioration des pratiques agricoles (agro-écologie)
Intercommunalités	- Compétence SCOt, PLUi, énergie, eau potable-assainissement, gestion des milieux aquatiques et prévention inondations - Compétence protection / environnement/cadre de vie	- PLU (zonages, classements associés, ex : EBC, ECE,... pour une préservation de la TVB) - N2000, ORE - TEN (Territoires Engagés pour la Nature), PCAET, PAT - Stratégie locale Biodiversité (ex : biodiver'Cité Bordeaux), Plan Biodiversité (ex : Niort) - ABC ou ABiC (ex : Com Com Montesquieu, Com Villeneuve-sur-Lot,...) Labels : Capitale de la Biodiversité (ex : Niort 2013), meilleure ville moyenne pour la biodiversité (ex : Pau 2014, Bayonne 2011, Pessac 2010), Prix régional (ex : Bègles 2014)
Communes	- PLU (en l'absence de PLUi), création et gestion des espaces verts, mise en oeuvre d'une conception et gestion écologique dans le cadre des projets dont elle assure la maîtrise d'ouvrage	- Agenda 21 - Terre saine, commune sans pesticides - Certification dans la construction : HQE, Biodiversity, Ecojardin...

**ANNEXE 14 : Synthèse des principaux types de mission réalisés
par les acteurs de la Nouvelle-Aquitaine**

Citoyens	X	X	X				
Bureaux d'études, organismes d'études et de conseils (agences d'urbanisme, IMA, ...)	X	X	X		X		
Acteurs fonciers (associatifs et institutionnels)	X				X	X	
Aménageurs	X			X		X	
Usagers gestionnaires (pêcheurs, chasseurs, ...)	X	X	X		X	X	
Chambres d'agriculture, CRPF	X	X		X	X		
Agriculteurs, forestiers	X		X			X	
CEN Nouvelle-Aquitaine	X	X	X		X	X	
Gestionnaires d'espaces naturels	X	X	X		X		
Associations d'éducation à l'env.	X	X			X		
Associations de protection de la nature	X	X	X		X		
ARB NA	X	X			X		
Réseaux d'experts (Pôle environnement, gestionnaires d'espaces naturels, ...)	X	X					
Instances consultatives (CRB, CESER, CSRPN)	X						
Universités, instituts de recherche (CNRS, INRA, ...)	X	X					
Autres observatoires	X	X					
FAUNA	X	X					
CBN (CBNMC, CBNSA, CBNPMP)	X	X					
Syndicats de rivière/de bassin	X	X	X		X		
CAUE	X	X		X	X		
EPTB	X	X	X		X		
Parcs naturels régionaux	X	X	X	X	X		
Départements, EPCI, communes	X	X	X	X	X	X	X
Région	X	X		X	X		X
Agences de l'eau (AELB et AEAG)	X	X		X	X		
VNF	X		X		X	X	
ONF	X	X	X		X	X	X
Conservatoire du littoral	X	X	X	X	X	X	X
Europe (fonds FEDER, FEADER, ...)	X			X			
Office Français de la Biodiversité	X	X	X	X	X		X
Services de l'Etat (DREAL, DRAAF, DIRMSA, DDT)	X	X		X	X		X
Source : ARB NA (d'après la SRB Occitanie)	Intégration de la biodiversité dans les activités humaines	Connaissance et éducation	Gestion de milieux naturels	Financement/ingénierie financière	Ingénierie	Maitrise foncière	Police et/ou pouvoir réglementaire





ANNEXES 3
RÉFÉRENCES
bibliographiques

Alix, M., 2019. Qui es-tu aménag'eau. La lettre des marais atlantiques n°39, 11-14.

ARB NA, 2019. L'eau et ses enjeux en Nouvelle-Aquitaine. Variété des ressources et des milieux & spécificités de territoire dans un contexte de changement climatique, 15 p. www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr.

Arrignon, M., Bosc, C., 2017. Le plan français de transition agroécologique et ses modes de justification politique. La biodiversité au secours de la performance agricole ? In : Compagnon, D., Rodary, E. Les politiques de biodiversité. SciencesPo Les presses, 205-224.

Atlas de la PAC 2019, Chiffres et enjeux de la Politique Agricole Commune, 2ème édition (www.pouruneautrepac.fr)

Autorité environnementale, 2019. Avis délibéré de l'Autorité environnementale sur le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de la région Nouvelle-Aquitaine. Adoptée lors de la séance du 28 août 2019. 45 p. www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr.

Bigard, C., Regnery, B., Blasco, F., Thompson, J., 2018. La prise en compte de la biodiversité dans les études d'impact : évolutions prometteuses mais lacunaires. Sciences Eaux & Territoires 39, 1-8.

Carter, C., Lown, M., 2015. Governing Europe's spaces : European Union re-imagined. Manchester University Press. Manchester, UK.

Cazalis, V., Prévot, A-C., 2019. Are protected areas effective in conserving human connection with nature and enhancing pro-environmental behaviours? Biological Conservation 236, 548-555.

Centre d'analyse stratégique (CAS), 2012. Les aides publiques dommageables à la biodiversité. Rapport de la mission présidée par Guillaume Sainteny. Rapport & Documents n°43, 414 p.

Comité pour l'Economie Verte (CEV), 2019. Les instruments incitatifs pour la maîtrise de l'artificialisation des sols, 96 p. www.ecologique-solidaire.gouv.fr.

Conseil Economique Social et Environnemental (CESE), 2020. Bilan de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, 102 p. www.lecese.fr.

Cour des comptes européenne, 2020. Biodiversité des terres agricoles : la contribution de la PAC n'a pas permis d'enrayer le déclin, 66 p. www.eca.europa.eu.

Département de la Gironde, 2019. Synthèse du 4ème séminaire Aménag'eau. 12 mars 2019. 33 p.

DREAL NA, 2020. Stratégie de Création des Aires Protégées terrestres - région Nouvelle-Aquitaine. Bilan 2010-2019 et contribution aux réflexions sur la stratégie nationale 2020-2030

Ecobiose (Comité Scientifique Interdisciplinaire sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques en Nouvelle-Aquitaine.), 2019. <https://www.ecobiose.fr>.

France Stratégie 2019. Objectif « Zéro artificialisation nette » : quels leviers pour protéger les sols ? Rapport au Ministre de la Transition écologique et solidaire, au ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et au ministre chargé de la Ville et du logement, 54 p. www.strategie.gouv.fr.

GIP Littoral, 2019. Orientations pour un projet Littoral 2030. Réussir la transition du littoral en Nouvelle-Aquitaine, 65 p.

Juette, P., 2019. Enjeux d'application de la séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC) en Nouvelle-Aquitaine. Mémoire de Master II Gestion et Conservation de la Biodiversité de l'Université de Brest, 51 p.

Landmann G., Augusto L., Bilger I., Cacot E., Deleuze D., Gosselin M., Pousse N. (coord.), 2018. Projet GERBOISE, Gestion raisonnée de la récolte de bois-énergie. Synthèse. Paris : ECOFOR, Angers : ADEME, 7 p. Paris.

Larrieu, L. Paillet, P., Winter, S., Bütlere, R., Krausf, D., Krummg, F., Lachatg, T., Micheli, A.K., Regnery, B., Vandekerkhovel, K., 2018. Tree related microhabitats in temperate and Mediterranean European forests: A hierarchical typology for inventory standardization. Ecological Indicators 84, 194-207.

Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES), 2017. Les aides dommageables à l'environnement, une réalité complexe. Théma, 4 p. www.ecologique-solidaire.gouv.fr.

MTES, 2018. Objectif « zéro artificialisation nette ». Eléments de diagnostic. Théma, 4 p. www.ecologique-solidaire.gouv.fr.

MTES, 2019. La doctrine relative à la séquence ERC et les lignes directrices nationales. <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/eviter-reduire-et-compenser-impacts-sur-lenvironnement>.

Néo Terra, 2019. Accompagner et accélérer la transition. Feuille de route. https://www.nouvelle-aquitaine.fr/sites/alpc/files/2019-07/Feuille_route_NEOTERRA_VF_BD.pdf

Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, 2019. Note de suivi 2018-2019 du plan Ecophyto, 52 p. www.agriculture.gouv.fr.

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, 2016. Programme National de la Forêt et du Bois 2016-2026. 60 p.

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 2019. Programme Régional de la Forêt et du Bois 2018-2027. Version juillet : 2019 - Soumis à l'avis de l'autorité environnementale. 156 p.

UMS Patrimoine naturel, 2020. Représentativité et lacunes du réseau d'aires protégées métropolitain terrestre au regard des enjeux de biodiversité. 81 p. <https://www.patrinat.fr/fr/actualites/diagnostic-patrimonial-du-reseau-daires-protgees-metropolitain-terrestre-6850>

Regnery. B. 2017. La compensation écologique. Concepts et limites pour conserver la biodiversité. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. 288 p.

Schéma régional de développement touristique et des loisirs (SRDTL), 2018. Faire de la Nouvelle-Aquitaine la 1ère destination touristique durable. 182 p.

SINP Nouvelle-Aquitaine, 2019. Charte du Système d'Information sur la Nature et les Paysages de Nouvelle-Aquitaine, 24 p.

Stratégie foncière de la Nouvelle-Aquitaine, 2018. Principes fondamentaux, orientations stratégiques & actions. https://www.nouvelle-aquitaine.fr/sites/alpc/files/2018-09/07_publication_strategie_fonciere_na_2018.pdf.

UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) France, 2018. Sensibiliser et mobiliser les salariés d'entreprises en faveur de la biodiversité. Quels moyens, quels arguments ? Etat des lieux des pratiques et perspectives, Paris, France. www.uicn.fr.

UICN France, 2014a. Indicateurs de biodiversité pour les collectivités territoriales : jeu commun et synthétique d'indicateurs de biodiversité pour l'échelon régional. Paris, France.

UICN France, 2014b. Panorama des services écologiques fournis par les écosystèmes français – étude de cas : les écosystèmes montagnards d'Aquitaine. Paris, France.

Vallauri, D., André, J., Génot, J-C., De Palma, J-P., Eynard-Machet, R., 2010. Biodiversité, naturalité, humanité : Pour inspirer la gestion des forêts. Tec & Doc Lavoisier, France.

UICN France, 2014c. Panorama des services écologiques fournis par les écosystèmes français – étude de cas : les écosystèmes marins et côtiers d'Aquitaine. Paris, France.

UICN France, 2015. Bois-énergie et biodiversité forestière. Paris, France.

UICN France, 2018. Collectivités & Biodiversité : vers des initiatives innovantes. Paris, France.

Weissgerber. M, Roturier. S, Julliard. R, Guillet. F. 2019. Biodiversity offsetting: certainty of the net loss but uncertainty of the net gain. *Biology Conservation* 237, 200-208.

